



MATERIAUX	
EGOUT	- 2 chemises eaux de pluie 20.000 + 1 cône eaux de pluie 10.000 de rétention, trop-plein vers égout - 28 modules d'filtration INFILCO, capacité 35m3
REMARQUE 1:	Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournit à l'architecte le plan de pose des hourdis, calculé par la société productrice. Le plan de pose des hourdis étant recommandé par les fabricants, son absence engage uniquement la responsabilité de l'entrepreneur si elle n'a pas fourni ces documents à temps.
MACONNERIE	- élévation en murs mitoyens: parement extérieur en briques de parement bleu rouge/bleu (à soumettre par le MO à l'administration communale) + creux verticaux 3cm + isolation EUROWALL RECTICEF, ép. 10cm + bloc d'arg. Liasion par crochets mureux à bulle 5 par m² - élévation en murs mitoyens: parement extérieur en crépi blanc cassé à beige sur blocs béton ép.10cm (à soumettre par le MO à l'administration communale) + isolation EUROWALL RECTICEF, ép. 10cm + bloc d'arg. - plancher sur sous-sol: revêtement sur chape légèrement armée (TRELLIS GALVA 50/50/2) 5cm + PUR 10cm + hourdis en béton + plancher sur dalles: revêtement sur chape légèrement armée (TRELLIS GALVA 50/50/2) 7,5cm + crépissage ép. 5cm + isolation PUR 5cm + TRELLIS EP 3cm + dalle BA ép. 12cm + préfabriqué ép. 6cm - revêtement en pierre de taille - blocs chaises YTONG en pieds des murs en blocs extérieurs et intérieurs au rez de chaussée + pourtour des toitures plates + prolongement de fixation de la tuberie isolée - maçonnerie souterraine enterrées (caves et VV) en blocs de béton bours ép.29 et 35cm ou stéop 30cm + crépissage + goudronnage + FLATON sur murs caves - seuils et linteaux de portes, fenêtres, portes-fenêtres + murs d'acrotère toiture plate en pierre bleue du Hainaut finion meulée
REMARQUE 2:	Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournit à l'architecte le plan de pose des charpentes comprenant toutes les sections (trappes). L'étude des charpentes est réalisée par la firme productrice qui en prend la responsabilité.
TOUTURE:	<b>Toiture pente 3%</b> - couverture dalle béton armée - lattes + contre lattes en sapin traité - sous toiture "DOPIN" contre-aluac - charpente en sapin traité - isolation laine de verre KNAUF Ecosse NATUROL 035 ép. 14cm + pare vapeur INTELLIO Plus + colliers TESCOM VANA VIKRO KBT <b>Toiture plate sur arrières-terrasses</b> - élévation à froid "MAMPEX" - béton de pose + hourdis EGARD - revêtement terrasse en bacza sur lambourdes (vis apparentes) ou dalles sur plots - revêtement toiture végétale <b>Zingarda</b> - zinc 14 pour sânes et descentes pluviales - gouttières en zinc type Alucobond - planches de face et planches de rive recouvertes de zinc zinc idem tuiles
REMARQUE 3:	Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournit à l'architecte le plan de pose des charpentes comprenant toutes les sections (trappes). L'étude des charpentes est réalisée par la firme productrice qui en prend la responsabilité.
MEN. EXT.	- menuiserie: châssis en PVC ton bois exterie int - électricité des châssis: avenue par joint compris dans la butée + cordon de pourtour de tous les châssis en silicone - portes de garage ton gris
DIVERS:	- ventilation type double flux - chauffage par chaudière murale gaz, citerne gaz propane enterrée - revêtement des abords, voir plans
REMARQUE 4:	REMARQUES: à charge de l'entrepreneur maçon ou de l'entreprise générale de construction - Vérification ou calcul des sections des poutres et cornières métalliques par ingénieur. - Calcul des poutres, assises, dalles, hourdis... en béton armé par ingénieur. - Étude générale de stabilité à l'exception de l'étude des radiers en BA à charge du MO est à charge de l'entrepreneur ou de l'entreprise générale de construction - Les raccordements ÉAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ... sont à confirmer par les organismes compétents après l'obtention du permis - Le raccordement aux EGOUTS est à confirmer par l'administration communale



AUTEUR DU PROJET												
PROVINCE	LIEGE	COMMUNE	CRISNEE									
DOSSIER	CONSTRUCTION DE 2 IMMEUBLES A APPARTEMENTS (14+11)		BLOC 1									
MATRE D'OUVRAGE (M.O.)	C.M.E CONSTRUCT (MANSOUL Marc, MANSOUL Emmanuelle, THOMON Christophe) Rue Léon Génie, 18 4317 VIEMME (019/56.61.77)											
CHANTIER	Grand Route, à gauche du n°1001, à 4367 CRISNEE											
CADASTRE	1 DIVISION, Section A, n° 596m											
ARCHITECTES	BOURGUIGNON Guy	LINDEKENS Sébastien	DECOURTY Delphine									
ENTREPRENEUR	ENTREPRENEUR											
PLANS	REZ-DE-CHAUSSEE											
FACADES												
COUPES												
LEGENDES	<table border="0"> <tr> <td>MACONNERIES EXISTANTES</td> <td>BETON</td> <td>YTONG</td> </tr> <tr> <td>MACONNERIES A DEMOLIR</td> <td>MACONNERIES ALBES</td> <td>MACONNERIE THERMIQUE</td> </tr> <tr> <td>REMLAIS</td> <td>MACONNERIE EN BROQUES</td> <td>SOLUTION ACOUSTIQUE</td> </tr> </table>			MACONNERIES EXISTANTES	BETON	YTONG	MACONNERIES A DEMOLIR	MACONNERIES ALBES	MACONNERIE THERMIQUE	REMLAIS	MACONNERIE EN BROQUES	SOLUTION ACOUSTIQUE
MACONNERIES EXISTANTES	BETON	YTONG										
MACONNERIES A DEMOLIR	MACONNERIES ALBES	MACONNERIE THERMIQUE										
REMLAIS	MACONNERIE EN BROQUES	SOLUTION ACOUSTIQUE										
REUNION PROJET	Avis préalable du Collège Communal du 15/09/2017 (ref: AWP-2017-28 CHE CONSTRUCT) Avis préalable du Collège Communal du 14/12/2018 (ref: AWP-2017-28 CHE CONSTRUCT) Visite ILE-SRI LIEGE ZONE 2 le 26/10/2018 (Mr Leonard et Mr Van Rosbroeck)											
MOUS	Modifié le 05/06/2019 et avis SPW modifié du 16/04/19											
REMARQUES	<p>Le titulaire de propriété s'est engagé à soumettre par le MO à l'administration communale, les plans de pose des hourdis et des charpentes, recommandés par les fabricants, avant le début des travaux. Le titulaire de propriété s'engage à soumettre par le MO à l'administration communale, les plans de pose des hourdis et des charpentes, recommandés par les fabricants, avant le début des travaux. Le titulaire de propriété s'engage à soumettre par le MO à l'administration communale, les plans de pose des hourdis et des charpentes, recommandés par les fabricants, avant le début des travaux.</p>											

REZ-DE-CHAUSSEE (VOIRIE)

1:50